

**Service instructeur**  
Service Insertion et Développement Local

N° 2008 94-3

**Service consulté**

**FONDS D'INTERVENTION POUR LA PREVENTION DES VIOLENCES SCOLAIRES**  
**Projets d'actions mis en œuvre par deux collèges**

Résumé : Le Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires est un dispositif doté de 40 000 € en 2008, destiné à encourager et à soutenir des projets d'actions mis en œuvre dans et aux abords des collèges afin de prévenir les violences scolaires et les incivilités.

Dans ce cadre, les collèges Lucien Herr, d'Altkirch, et Wolf, de Mulhouse présentent chacun un projet, pour un montant total de 1 750 €.

Il est proposé d'autoriser, pour les actions présentées, le versement des financements correspondants aux collèges porteurs de projets.

Les projets susceptibles d'être soutenus par le Conseil Général, dans le cadre du Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires (FIVS), doivent impérativement émaner des établissements scolaires eux-mêmes. Si la priorité est donnée aux actions proposées par les collèges classés en ZEP, une attention particulière peut être portée aux collèges non classés en ZEP mais présentant certains indicateurs de difficultés. Les actions mises en œuvre doivent être partenariales et mobilisatrices, argumentées et évaluées, inscrites dans la durée et en cohérence avec les actions menées sur le territoire environnant.

Le dispositif se caractérise par une grande souplesse de mise en œuvre puisque les projets peuvent être présentés tout au long de l'année et examinés au cas par cas par une Cellule Technique, composée de représentants du Service Insertion et Développement Local du Conseil Général et des Services de l'Inspection Académique.

Après avis favorable des membres de la Cellule Technique réunie le 27 mai 2008, sur la base des documents « Demande de financement », présentés par les collèges Lucien Herr, d'Altkirch, et Wolf, de Mulhouse, deux projets sont soumis à la Commission Permanente pour validation et financement.

Le coût total de ces projets, dont les synthèses figurent en annexe, s'élève à 1 750 €.

Collège	Intitulé du projet	Responsables du projet	Partenaires	Financement sollicité en euros
Lucien Herr ALTKIRCH	Prévention de la violence à l'internat : année 3	- Infirmière scolaire, - Conseiller Principal d'Education, - Assistante Sociale Scolaire, - Professeurs, - Maître d'Internat.	- Artiste plasticienne,  - Psychologue.	1 425
Wolf MULHOUSE	Sensibilisation autour de la Loi	- Deux professeurs, - Un assistant pédagogique.	- Educateur de prévention spécialisée, - Coordinateur Territorial de Prévention et de Sécurité de la Ville de Mulhouse, - Acteurs de la justice.	325

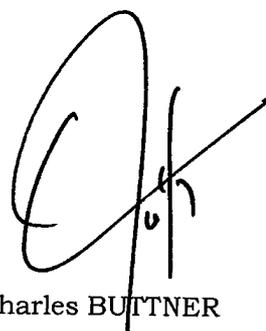
Compte tenu de l'intérêt de ces projets destinés à soutenir des actions visant à prévenir les incivilités et les violences scolaires, il est proposé d'attribuer un crédit global de 1 750 € pour les deux projets présentés.

La dépense est à imputer au chapitre 65, nature 65737, fonction 51, enveloppe 18389.

Je vous prie de bien vouloir m'autoriser à verser les financements correspondants aux collèges porteurs des projets :

- 1 425 € au collège Lucien Herr, d'Altkirch
- 325 € au collège Wolf, de Mulhouse.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires**  
**Commission Permanente du 4 juillet 2008**

<b>Porteur</b>	<b>Collège Lucien Herr - ALTKIRCH</b>
<b>Intitulé</b>	« Prévention de la violence à l'internat – Année 3 »
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Le collège Lucien Herr héberge le seul « Internat social » du département qui accueille des élèves en situations sociales difficiles et présentant, parfois, d'importantes problématiques de comportement.</p> <p>Le projet présenté fait suite aux actions menées au cours de deux années scolaires précédentes (2005-2006 puis 2007-2008) et doit se dérouler au cours de l'année scolaire 2008-2009.</p> <p>Il a pour particularité de faire partie d'une volonté de l'établissement de créer un véritable lieu de vie à l'internat du collège.</p> <p>Les actions précédentes avaient déjà permis, au sein de l'internat, de recréer un climat calme, de faire baisser le nombre de fiches de signalements et, au niveau des élèves, en plus de la satisfaction des résultats obtenus en atelier céramique, de renforcer leur image d'eux-mêmes et de développer leurs compétences psychosociales (<i>activité, respect, partage,...</i>)</p> <p>La reconduction de ce type d'action vise à renforcer les objectifs déjà atteints et à les poursuivre avec de nouveaux élèves ayant, entre-temps, intégré l'internat.</p>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Pour atteindre les objectifs précités, diverses actions sont envisagées :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Des séances d'expression artistique (12 séances de 1h30) sous forme d'un atelier de céramique, sur le thème « Qui suis-je ? Où vais-je ? ». Cette activité permettra aux élèves de développer leur esprit de coopération et de créativité tout en réorientant leur énergie de manière non violente.</li> <li>- Des interventions informatives de la BPDJ (<i>Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile</i>) et de l'association « Le CAP ».</li> <li>- Des séances « Groupe de Parole », animées par une psychologue libérale.</li> </ul>
<b>Intervenants directs, acteurs du projet</b>	L'infirmière du collège conduit ce projet auquel ont adhéré et participeront un certain nombre de membres de l'équipe éducative ( <i>Conseiller Principal d'Education, Assistante Sociale Scolaire, professeurs, Maître d'Internat</i> ).
<b>Durée de l'action</b>	L'action sera menée d'octobre 2008 à juin 2009.
<b>Public</b>	10 à 15 élèves internes du collège, volontaires, pourront participer aux ateliers en acceptant la notion d'un engagement dans la durée.
<b>Partenaires</b>	<p>Pour mener à bien ce projet, l'équipe éducative du collège fait appel à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- une artiste plasticienne (<i>atelier céramique</i>),</li> <li>- la BPDJ,</li> <li>- l'association « Le CAP »,</li> <li>- une psychologue.</li> </ul>
<b>Budget Prévisionnel</b>	<p>Le coût de l'action s'élève à 1 825 € et correspond aux frais d'intervention de l'artiste céramiste (15 heures à 75 €/heure, soit 1125 €) et du matériel nécessaire à l'activité (700 €).</p> <p>Le coût des interventions de la psychologue sera pris en charge grâce à des crédits de la MILDT (<i>Mission Interministérielle de Lutte contre la Drogue et la Toxicomanie</i>)</p> <p>Dans la mesure où 400 € seront pris en charge sur les fonds propres du collège, <b>le montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général s'élève à 1 425 €.</b></p>

**Conclusions de la Cellule Technique, réunie le 27 mai 2008 :**  
Avis favorable pour un montant de 1 425 €.

**Fonds d'Intervention pour la prévention des Violences Scolaires - FIVS**  
**Commission Permanente du 4 juillet 2008**

<b>Porteur</b>	<b>Collège Wolf - MULHOUSE</b>
<b>Intitulé</b>	« Sensibilisation autour de la Loi »
<b>Objectifs de l'action</b>	<p>Le collège Wolf est classé en ZEP. L'idée du projet proposé est née du constat, lors de réunions d'échanges entre partenaires, qu'un grand nombre de jeunes n'ont qu'une connaissance parcellaire du système judiciaire français.</p> <p>Il a paru important, à l'équipe éducative, de mettre en place une action de sensibilisation et de médiation autour de la loi.</p> <p>Les objectifs de ce projet consistent à amener les élèves à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- comprendre le fonctionnement de l'institution judiciaire publique et pénale, concernant le public mineur,</li> <li>- rencontrer des acteurs de la justice,</li> <li>- prendre conscience des devoirs et des droits des mineurs,</li> <li>- être informés des conséquences d'un acte délictueux et être capable d'utiliser les moyens légaux relatifs aux droits des mineurs.</li> </ul> <p>A l'issue de l'action, l'équipe a prévu de mesurer l'implication des élèves dans le projet, l'élargissement de leurs connaissances par rapport à la loi et l'interaction entre jeunes, justice et forces de la loi.</p>
<b>Contenu de l'action</b>	<p>Pour réaliser ce projet plusieurs actions ont été prévues, en trois étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la projection du film documentaire, « 10<sup>ème</sup> chambre » de Raymond Depardon, avec une étude théorique sur la justice et sur le fonctionnement d'un tribunal,</li> <li>- des rencontres avec différents acteurs de la justice (<i>Juge des enfants, Avocat, Educateur de la PJJ, Police Nationale, Association Thémis</i>) qui présentent leurs fonctions respectives, puis participent à des échanges autour des questions posées par les élèves. La présence des élèves à une audience du Tribunal Correctionnel de Mulhouse doit compléter ces informations.</li> </ul> <p>La réalisation d'une pièce de théâtre par, et avec les élèves (<i>écriture de la pièce, mise en scène, répétitions</i>), simulant une audience au tribunal et présentée en fin d'année scolaire à l'ensemble des élèves du collège, est prévue en clôture de l'action.</p>
<b>Intervenants directs, acteurs du projet</b>	Deux professeurs et un assistant pédagogique mèneront le projet.
<b>Durée de l'action</b>	Il s'agit d'une action menée sur toute l'année scolaire 2007-2008.
<b>Public</b>	Deux classes de 4 <sup>ème</sup> ( <i>environ 50 élèves au total</i> ) sont, en deux temps, concernées par le projet.
<b>Partenaires</b>	Outre les différents acteurs de la justice, un éducateur de prévention spécialisée et un Coordinateur Territorial de Prévention et de Sécurité de la Ville de Mulhouse sont partenaires dans ce projet.
<b>Budget Prévisionnel</b>	<p>Seule la dernière partie de l'action (<i>réalisation de la pièce de théâtre</i>), fait l'objet d'une demande de financement auprès de Conseil Général.</p> <p>Il s'agit du coût de la location de costumes (<i>avocats, juges</i>) nécessaire à représentation de la pièce de théâtre. Le collège ne peut prendre ce coût en charge, n'ayant plus, en fin d'année scolaire, de disponibilités financières.</p> <p><b>Le montant de la subvention sollicitée auprès du Conseil Général s'élève à 327,30 €.</b></p>

**Conclusions de la Cellule Technique, réunie le 27 mai 2008 :**

Avis favorable pour un montant de 325 €.